

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DÉCEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Budget Primitif
« Service de Soins
Infirmiers A Domicile »
- Exercice 2009**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 décembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 24 décembre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 décembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 18 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame KÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Madame BOUTIN
Monsieur STUCKERT à Monsieur LEBRAY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

Secrétaire de Séance :

Monsieur RAVEL

N° DE DOSSIER : 08 J 14 c

OBJET : BUDGET PRIMITIF « SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE » -
EXERCICE 2009

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, par chapitre, le projet de Budget Primitif du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) pour l'exercice 2009, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 329 593 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes.....	1 755 €
- Dépenses.....	1 755 €

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes.....	327 838 €
- Dépenses.....	327 838 €

L'ensemble de la dépense sera couvert par le versement, par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, d'une subvention annuelle de 307 078 € et par l'excédent 2007 d'un montant de 36 260 € affecté selon les modalités suivantes :

- 11 000 € en mesures de financement de la section d'exploitation,
- 15 000 € en réserves de trésorerie
- 10 260 € en résultat excédentaire reporté.

Le budget comprend également, en dépenses et en recettes, la somme de 10 500 € correspondant à la prise en charge pour une place d'une personne handicapée.

Le budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile devra être accepté par Madame la Préfète des Yvelines qui fixe, par arrêté, le montant du forfait journalier.

Dans le cas contraire, il sera demandé au Conseil Municipal, d'examiner un budget primitif rectifié.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOPTE, par chapitre, le Budget Primitif du S.S.I.A.D. pour l'exercice 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC

